

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N° AP_2024_0168

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

**VERSEMENT « C MON PROJET » - 1 500 €
PROJET « VOYAGE DANS LA RÉSISTANCE »**

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU la convention en date du 23/01/2024,

7 – Finances Locales

CONSIDÉRANT la demande présentée par Manon BELLAMY, porteuse du projet « Voyage dans la résistance »,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Il est prescrit les mesures suivantes :

Le jury « C mon projet » s'est réuni en date du mercredi 10 janvier 2024 pour statuer sur le projet déposé le 22 février 2024 par Manon BELLAMY, porteuse du projet « Voyage dans la résistance ».

Article 2 – Comme convenu dans le règlement de ce projet, cette somme : mille cinq cent euros (1 500 €) sera versée sur le compte bancaire de M. Mathieu BELLAMY.

ARTICLE 3 – Comme prévu dans les délibérations n°DEL_2018_259 du conseil municipal du 23 mai 2018 et n° DEL_2018_373 du 27 juin 2018, seront ajoutés à cette décision, le projet, la convention entre la Ville et Manon BELLAMY et le PV du jury.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 - MM. le Directeur Général des Services, le Directeur Général des Services Techniques, le Commissaire Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 05 mars 2024

Le Maire,
Benoît ARRIVÉ,

